

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 11 avril, le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick SEPTIERS, Président. La séance est ouverte à 20h10.

Nombre de Conseillers en exercice : 50

Présents : 41

Votants : 46

ETAIENT PRESENTS COMMUNES DE :

CHAMPAGNE SUR SEINE : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme AUFILS - **DORMELLES :** M. LARGILLIERE - **FLAGY :** M. DESVIGNES - **MONTIGNY SUR LOING :** Mme MONCHECOURT, Mme JACQUENET - **MORET-LOING-ET-ORVANNE :** M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY - **NONVILLE :** M. BELLIOU - **PALEY :** M. COCHIN - **REMAUVILLE :** Mme PENIFAURE - **SAINTE MAMMES :** M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT - **THOMERY :** M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PATTYN - **TREUZY LEVELAY :** Mme PILLOT - **VERNOU LA CELLE SUR SEINE :** M. MOMON, M. BEUDAERT - **VILLECERF :** M. DEYSSON - **VILLEMARECHAL :** Mme KLEIN, M. GOISET - **VILLEMER :** M. BEAUFRETON - **VILLE SAINT JACQUES :** M. DUCHATEAU

ETAIENTS ABSENTS REPRESENTES COMMUNES DE :

CHAMPAGNE SUR SEINE : Mme ROUZAUD représentée par M. GONORD

MONTIGNY SUR LOING : M. CORBEL représenté par Mme MONCHECOURT

MORET-LOING-ET-ORVANNE : Mme GAUDIN représentée par Mme SAVAL-BONET, Mme SOUCHARD représentée par M. JOCHMANS

VERNOU LA CELLE SUR SEINE : Mme DARGNAT représentée par M. MOMON

ETAIENT ABSENTS COMMUNES DE :

CHAMPAGNE SUR SEINE : Mme SCHNEIDER

LA GENEVRAYE : M. OTLINGHAUS

NANTEAU SUR LUNAIN : M. GUIMARD

THOMERY : Mme VANNEAU

Les conseillers présents formant la majorité des membres, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Mme MONCHECOURT a été désignée secrétaire de séance.

- **Compte-rendu de la séance du 21 mars 2022**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le compte-rendu du Conseil Communautaire qui s'est tenu 21 mars 2022.

DELIBERATIONS

- **Délibération n°2022.102 : Modification des conditions générales de vente de l'office de tourisme**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les nouvelles conditions générales de vente de l'Office de Tourisme Moret Seine & Loing.

- **Délibération n°2022.103 : Modification de la rémunération des guides**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la modification de la rémunération des guides de l'office de tourisme Meret Seine et Loing comme suit :

		Autoentrepreneurs/Associations			
		Rémunération proposée en € Cout CCMSL / Net autoentr.*		Rémunération actuelle en € Cout CCMSL / Net autoentr.*	
		Français	Langues étrangères	<i>Français</i>	<i>Langues étrangères</i>
Moret-sur-Loing	Historique	135 / 105.30	150 / 117	88.61 / 69.12	106.33 / 82.94
	Sur les pas de Sisley	135 / 105.30	150 / 117	88.61 / 69.12	106.33 / 82.94
	Musée du Vélo	90 / 70.20	105 / 81.90	70.90 / 55.30	70.90 / 55.30
	Musée du Sucre d'Orge	67.5 / 52.65	82.5 / 64.35	53.16 / 41.46	70.90 / 82.94
	Les enfants et le patrimoine	135 / 105.30	150 / 117	88.61 / 69.12	106.33 / 110.15
	Musée du Vélo (avec animation)	135 / 105.30	150 / 117		
	Les enfants et l'impressionnisme	225 / 175.50	240 / 187.20	124.05 / 96.76	141,22 / 110.15
Saint-Mammès	Le monde des Mariniers	135 / 105.30	150 / 117	88.61 / 69.12	106.33 / 82.94
Thomery	Circuits découverte	135 / 105.30	150 / 117	88.61 / 69.12	106.33 / 82.94
Ecuelles	Promenade commentée	135 / 105.30	150 / 117	88.61 / 69.12	106.33 / 82.94

* déduction faite des charges (22%)

		Salariés MSL			
		Rémunération proposée Cout CCMSL / Net salarié		Rémunération actuelle Cout CCMSL / Net salarié	
		Français	Langues étrangères	<i>Français</i>	<i>Langues étrangères</i>
Moret-sur-Loing	Historique	132.92 / 75	159.50 / 90	88.61 / 50	106.33 / 60
	Sur les pas de Sisley	132.92 / 75	159.50 / 90	88.61 / 50	106.33 / 60
	Musée du Vélo	79.75 / 45	106.33 / 60	70.90 / 40	88.61 / 50
	Musée du Sucre d'Orge	62.03 / 35	79.75 / 45	53.16 / 30	70.90 / 40
	Les enfants et le patrimoine	132.92 / 75	159.50 / 90	88.61 / 50	106.33 / 60
	Musée du Vélo (avec animation)	132.92 / 75	159.50 / 90		
	Les enfants et l'impressionnisme	230.39 / 130	256.97 / 145	124.05 / 70	141.78 / 80
Saint-Mammès	Le monde des Mariniers	132.92 / 75	159.50 / 90	88.61 / 50	106.33 / 60
Thomery	Circuits découverte	132.92 / 75	159.50 / 90	88.61 / 50	106.33 / 60
Ecuelles	Promenade commentée	132.92 / 75	159.50 / 90	88.61 / 50	106.33 / 60

• **Délibération n°2022.104 : Modification des tarifs des visites guidées groupes adultes/enfants**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la modification des tarifs des visites guidées proposées par l'Office de Tourisme Moret Seine & Loing comme suit :

Visite guidée pour les adultes :

		Français				Langues étrangères			
		Forfait Groupe (30 p. maximum)		Tarif par personne supplémentaire		Forfait Groupe (30 p. maximum)		Tarif par personne supplémentaire	
		Lundi- samedi	Dimanche et jour férié	Lundi- samedi	Dimanche et jour férié	Lundi- samedi	Dimanche et jour férié	Lundi- samedi	Dimanche et jour férié
Ecuelles	Promenade commentée	160 €	180 €	5.5 €	6 €	175 €	195 €	6 €	6.5 €
Saint-Mammès	Le monde des Mariniers	160 €	180 €	5.5 €	6 €	175 €	195 €	6 €	6.5 €
Thomery		160 €	180 €	5.5 €	6 €	175 €	195 €	6 €	6.5 €
Moret-sur-Loing	Historique	160 €	180 €	5.5 €	6 €	175 €	195 €	6 €	6.5 €
	Sur les pas de Sisley	160 €	180 €	5.5 €	6 €	175 €	195 €	6 €	6.5 €
	Musée du Vélo (25 p. maximum)	110 €	130 €	4,5 €	5.2 €	125 €	145 €	5 €	5.8 €
	Musée du Sucre d'Orge (+ 2 euros par personne pour l'entrée au Musée)	85 €	105 €	3 €	3.5 €	100 €	120 €	3.5 €	4 €

Visites guidées pour les enfants :

		Français				Langues étrangères			
		Forfait groupe enfants CCMSL (max 30 enfants)		Forfait groupe enfants hors CCMSL (max 30 enfants)		Forfait groupe enfant CCMSL (max 30 enfants)		Forfait groupe enfants hors CCMSL (max 30 enfants)	
		Lundi- samedi	Dimanche et jour férié	Lundi- samedi	Dimanche et jour férié	Lundi- samedi	Dimanche et jour férié	Lundi- samedi	Dimanche et jour férié
Saint-Mammès	Le monde des Mariniers	50 €	50 €	160 €	180 €	50 €	50 €	175 €	195 €
Thomery		50 €	50 €	160 €	180 €	50 €	50 €	175 €	195 €
Moret-sur-Loing	Les enfants et le patrimoine	50 €	50 €	160 €	180 €	50 €	50 €	175 €	195 €
	Sur les pas de Sisley	50 €	50 €	160 €	180 €	50 €	50 €	175 €	195 €
	Musée du Vélo (avec animation)	50 €	50 €	160 €	180 €	50 €	50 €	175 €	195 €
	Musée du Vélo	50 €	50 €	110 €	130 €	50 €	50 €	125 €	145 €
	Les enfants et l'impressionnisme	175 €	195 €	250 €	270 €	190 €	210 €	265 €	285 €
	Musée du Sucre d'Orge (+ 1 euros par enfant pour l'entrée au Musée)	50 €	50 €	85 €	105 €	50 €	50 €	100 €	120 €

- **Délibération n°2022.105 : Modification des tarifs et vente de nouveaux produits**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'autoriser la mise en vente des prestations comme indiqués dans le tableau ci-dessous à l'office de tourisme Moret Seine et Loing :

Prestataires	Produits	Prix d'achat	Prix de vente
Thé Christine Dattner	Boite Thé Vert « Le Tigre qui pleure »	6.45 euros TTC	14.90 euros TTC
	Boite Thé Noir « Sous les ponts de Paris »	6.45 euros TTC	14.90 euros TTC
La Poste	Timbre Rosa Bonheur	2.86 euros TTC	2.86 euros TTC

DÉCIDE de modifier le prix du livre « L'église Notre Dame de Moret sur Loing » de 7 euros à 5 euros.

- **Délibération n°2022.106 : Fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial placé auprès de Moret Seine et Loing et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE DE :

- Fixer à trois le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).
- Maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- De recourir au recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants des collectivités.

- **Délibération n°2022.107 : Transformation de poste – Développement Local**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- De supprimer un poste d'animateur principal 2ème classe à temps complet, au 01/05/2022.
- De créer un poste de rédacteur principal 2ème classe rattaché au service Développement Local, au 01/05/2022.
- L'emploi est créé à temps complet.
- À défaut de pouvoir recruter par voie statutaire, il pourra être procédé au recrutement d'un agent contractuel en vertu de l'article 332-8 du code général de la fonction publique, dont la rémunération sera établie, en fonction du profil du candidat (diplôme et expérience), en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant.
- De modifier le tableau des emplois en conséquence.
- D'inscrire les crédits correspondants au budget communautaire relatif aux charges de personnel.

- **Délibération n°2022.108 : Création d'un poste de puéricultrice – Petite Enfance**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- De créer un poste de puéricultrice rattaché au service Petite Enfance, au 01/09/2022.
- L'emploi est créé à temps complet.
- À défaut de pouvoir recruter par voie statutaire, il pourra être procédé au recrutement d'un agent contractuel en vertu de l'article 332-8 du code général de la fonction publique, dont la rémunération sera établie, en fonction du profil du candidat (diplôme et expérience), en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant.
- De modifier le tableau des emplois en conséquence.
- D'inscrire les crédits correspondants au budget communautaire relatif aux charges de personnel.

- **Délibération n°2022.109 : Modification de la délibération n°2021.360 relative aux créations de postes suite à avancements de grade suite à une erreur matérielle**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- De modifier l'article 8 de la délibération 2021.360 en date du 16 décembre 2021 et portant créations de postes suite à avancements de grade.
- L'article 8 est modifié comme suit :

*« Un emploi permanent d'Assistante administrative est créé et rattaché au service Petite Enfance. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière Administrative au grade d'Adjoint administratif principal 1ère classe.
L'emploi est créé à temps non complet à 24h.
À défaut de pouvoir recruter par voie statutaire, il pourra être procédé au recrutement d'un agent contractuel en vertu de l'article 3-3 de la loi n°84-53, dont la rémunération sera établie, en fonction du profil du candidat (diplôme et expérience), en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant.*
- Les autres dispositions de la délibération en cause demeurent inchangées.

- **Délibération n°2022.110 : Modification de la désignation des représentants au sein du SMICTOM**

Par délibération en date du 29 juillet 2020, le conseil communautaire a procédé à la désignation de ses représentants au sein du SMICTOM.

Monsieur Didier LIMOGES, représentant titulaire de la commune de Moret Loing et Orvanne, a démissionné de son poste. Il convient de procéder à la modification en découlant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- D'annuler et de remplacer la délibération n°2020.172 en date du 29 juillet 2020 portant désignation des représentants au sein du SMICTOM.
- De nommer les représentants suivants au sein du SMICTOM :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Madame Karen SCHNEIDER	Mr Thierry GRAND
Mr Daniel DIDON	Mme Elisabeth CAILLOUX
Mme MONCHECOURT	Mr Michel GRENET
Monsieur Jean-Yves CORBEL	Mr Richard BORDET
Mr Dikran ZAKEOSSIAN	Mr Brice GRUET
Mr Patrick SEPTIERS	Mme EPIKMEN
Mme Gaël TANGUY	Mr Olivier THEOT
Mme Laure DUMAS-PRIMBAULT	Mme Pauline COLOMAR
Mr François FORTIN	Mme Anne GRAU
Mr Hervé JOCHMANS	Mme Mireille EYRIGNOUX
Mr Fabrice ETTORI	Mme Marianne SAVAL-BONET
Mr Cyril DRONET	Mr Jean-Philippe FONTUGNE
Mme Pascale LELOT-BERDIER	Mme Katell GAUDIN
Mr Lionel LOEUILLLOT	Mme Patricia THALAMY
Mr Messan Daniel SEGLA	Mme Thérèse DA SILVA
Mr Philippe CLOPEAU	Mr Julien MARTIN
Mr Jean-Claude POILPREZ	Mme Valérie RUCHO-MARTIN

Mr Bruno MICHEL	Mme Angélique PATTYN
Mme Josiane PACHOLSKI	Mme Elisabeth FRONTIN
Mme Pascale PALARD	Mr Clément ROCU
Mr Fabien HERREMANN	Mme Aurélie CADIN
Mr Emmanuel CENDRIER	Mme Nadia LEFAY
Mr Eric DESHAYES	Mr Freddy BODIN
Mme Florence BODIN	Mme Martine SAINTEMARIE

- **Délibération n°2022.111 : Protocole transactionnel avec la société Flex Fuel Energy Development**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- Approuve les termes du protocole transactionnel entre la Communauté de communes et la société Flex Fuel Energy Development annexé à la présente délibération,
- Les engagements et concessions réciproques sont les suivants :
 - La Communauté de communes s'engage à verser à la société Flex Fuel Energy Development, qui l'accepte la somme globale de 70 000 € (au lieu de 90 000 € équivalent à 1 an de loyer payé en raison du retard de la vente) ;
 - La société Flex Fuel Energy Development renonce expressément à l'encontre de la Communauté de communes à toute réclamation, action ou instance de quelque nature qu'elle puisse être résultant des relations de fait ou de droit ayant donné lieu au litige réglé par le présent protocole ;
 - La société Flex Fuel Energy Development s'engage à maintenir l'acquisition du bâtiment d'activités dans les conditions prévues par la délibération n°2020.222.
- Autorise le Président à signer le protocole transactionnel avec le représentant de la société Flex Fuel Energy Development.

- **Délibération n°2022.112 : Fonds de concours pour la commune de Dormelles**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la Commune de Dormelles en vue de participer au financement des travaux d'aménagement « voirie – école », à hauteur de 9 005 €.

AUTORISE le Président à signer la convention de fonds de concours pour des travaux d'aménagement « voirie – école » et tout acte y afférent.

- **Délibération n°2022.113 : Régularisation du compte de gestion**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le comptable public à réaliser l'opération d'ordre non budgétaire suivante :

- Débit du compte 1068 pour 19 782,12 €
- Crédit du compte 4818 pour 19 782,12 €

- **Délibération n°2022.114 : Procédure de neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de neutraliser totalement l'impact budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées au compte 204173 pour les travaux d'aménagement numérique réalisés par Seine et Marne Numérique (équipement de montée en débit sur cuivre et réseaux très haut débit).

- **Délibération °2022.115 : Reprise et affectation des résultats 2021 dès le Budget Primitif 2022 - Budget Principal M14 - CC Moret Seine et Loing**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

CONSTATE les résultats suivants :

- ◆ La section d'investissement fait apparaître un déficit de 2 954 566,48 €
- ◆ La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 7 330 025,28 €
- ◆ Les restes à réaliser font apparaître un excédent de financement de 261 778,67 €

DECIDE de reprendre et d'affecter par anticipation les résultats de l'exercice 2021 dès le budget primitif 2022

AFFECTE au Budget 2022 – Communauté de Communes Moret Seine et Loing les résultats 2021 de la façon suivante :

- ◆ C/ D 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement négatif reporté : 2 954 566,48 €
- ◆ C/ R 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 2 692 787,81 €
- ◆ C/ R 002 – Résultat de la section de fonctionnement reporté : 4 637 237,47 €

- **Délibération °2022.116 : Reprise et affectation des résultats 2021 dès le Budget Primitif 2022 - Budget Annexe M14 - Office de Tourisme MSL**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

CONSTATE les résultats suivants :

- ◆ La section d'investissement fait apparaître un excédent de 613,00 €
- ◆ La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 24 393,19 €
- ◆ Les restes à réaliser font apparaître un besoin de financement de 2 421,00 €

DECIDE de reprendre et d'affecter par anticipation les résultats de l'exercice 2021 dès le budget primitif 2022

AFFECTE au Budget 2022 – Office de Tourisme Moret Seine et Loing les résultats 2021 de la façon suivante :

- ◆ C/ R 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement positif reporté : 613,00 €
- ◆ C/ R 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 1 808,00 €
- ◆ C/ R 002 – Résultat de la section de fonctionnement reporté : 22 585,19 €

- **Délibération n°2022.117 : Reprise et affectation des résultats 2021 dès le Budget Primitif 2022 - Budget Annexe M4 - Hôtel Entreprises**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

CONSTATE les résultats suivants :

- ◆ La section d'investissement fait apparaître un déficit de 88 952,85 €
- ◆ La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 367 257,38 €

DECIDE de reprendre et d'affecter par anticipation les résultats de l'exercice 2021 dès le budget primitif 2022

AFFECTE au Budget 2022 – Hôtels Entreprises Moret Seine et Loing les résultats 2021 de la façon suivante :

- ◆ C/ D 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement négatif reporté : 88 952,85 €
- ◆ C/ R 1068 – Autres réserves : 88 952,85 €
- ◆ C/ R 002 – Résultat de la section de fonctionnement reporté : 278 304,53 €

- **Délibération n°2022.118 : Reprise et affectation des résultats 2021 dès le Budget Primitif 2022 - Budget Annexe M14 - Pôle Economique des Renardières**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

CONSTATE les résultats suivants :

- ◆ La section d'investissement fait apparaître un déficit de 2 578,70 €
- ◆ La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 18 392,12 €

DECIDE de reprendre et d'affecter par anticipation les résultats de l'exercice 2021 dès le budget primitif 2022

AFFECTE au Budget 2022 – Pôle Economique des Renardières les résultats 2021 de la façon suivante :

- ◆ C/ D 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement négatif reporté : 2 578,70 €
- ◆ C/ R 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 2 578,70 €
- ◆ C/ R 002 – Résultat de la section de fonctionnement reporté : 15 813,42 €

- **Délibération n°2022.119 : Reprise et affectation des résultats 2021 dès le Budget Primitif 2022 - Budget Annexe M14 - Ancien Site ABB**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

CONSTATE les résultats suivants :

- ◆ La section d'investissement fait apparaître un excédent de 7 198,94 €
- ◆ La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 9 325,34 €

DECIDE de reprendre et d'affecter par anticipation les résultats de l'exercice 2021 dès le budget primitif 2022

AFFECTE au Budget 2022 – Ancien Site ABB les résultats 2021 de la façon suivante :

- ◆ C/ R 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement positif reporté : 7 198,94 €
- ◆ C/ R 002 – Résultat de la section de fonctionnement reporté : 9 325,34 €

- **Délibération n°2022.120: Reprise et affectation des résultats 2021 dès le Budget Primitif 2022 - Budget Annexe M14 – CISPD**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

CONSTATE les résultats suivants :

- ◆ La section d'investissement fait apparaître un excédent de 0,00 €
- ◆ La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 519,73 €

DECIDE de reprendre et d'affecter par anticipation les résultats de l'exercice 2021 dès le budget primitif 2022

AFFECTE au Budget 2022 – CISPD les résultats 2021 de la façon suivante :

- ◆ C/ R 002 – Résultat de la section de fonctionnement reporté : 519,73 €

- **Délibération n°2022.121 : Taux de fiscalité 2022**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE à compter du 1^{er} Janvier 2022, les taux suivants :

- ◆ Cotisation Foncière des Entreprises à 26,29 % ;
- ◆ Taxe foncière sur le bâti à 3,60 % ;
- ◆ Taxe foncière sur le non bâti à 2,25 % ;

- **Délibération n°2022.122 : Taux de TEOM 2022**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, à compter du 1^{er} Janvier 2022, comme suit :

- ◆ ZIP 01 MORET : 11,28 % – Commune Nouvelle de Moret-Loing-et-Orvanne, Communes de Saint Mammès, Villecerf et Villemer ;
- ◆ ZIP 02 CHAMPAGNE : 11,68 % – Commune de Champagne sur Seine ;
- ◆ ZIP 03 THOMERY : 10,86 % – Commune de Thomery ;
- ◆ ZIP 05 VERNOU : 15,03 % – Commune de Vernou la Celle sur Seine ;
- ◆ ZIP 06 VILLE ST JACQUES : 19,33 % – Commune de Ville Saint Jacques ;
- ◆ ZIP 07 MONTIGNY SUR LOING : 10,55 % – Commune de Montigny sur Loing ;
- ◆ ZIP 09 VILLEMARECHAL : 15,65 % – Commune Nouvelle de Villemaréchal ;
- ◆ ZIP 10 DORMELLES : 14,48 % – Commune de Dormelles ;
- ◆ ZIP 11 FLAGY : 17,34 % – Commune de Flagy ;
- ◆ ZIP 01 AUTRES COMMUNES : 14,20 % – Communes de La Genevraye, Nonville, Paley, Remauville et Treuzy Levelay ;
- ◆ ZIP 02 SOUPPE / POLIGNY / NANTEAU : 13,90 % – Commune de Nanteau sur Lunain ;

- **Délibération n°2022.123 : Produit de GEMAPI 2022**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations – GEMAPI à 139 400 € à compter du 1^{er} Janvier 2022.

- **Délibération n°2022.124 : Vote du Budget Primitif 2022 – Budget Principal M14 CCMSL**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité :
ADOpte le Budget Primitif 2022 de la Communauté de Communes de Moret Seine et Loing.

12 abstentions : Messieurs ATLAN, BODIER, FONTUGNE, JOCHMANS, POUILLIER, ZAKEOSSIAN, Mesdames DUMAS-PRIMBAULT, EYRIGNOUX, GRAU, SAVAL-BONET, GAUDIN représentée par Madame SAVAL-BONET, SOUCHARD représentée par Monsieur JOCHMANS

- **Délibération n°2022.125 : Vvote du Budget Primitif 2022 - Budget Annexe M14 Office de Tourisme Moret Seine et Loing**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
ADOpte le Budget Primitif 2022 – Office de Tourisme de Moret Seine et Loing.

- **Délibération n°2022.126 : Vote du Budget Primitif 2022 – Budget Annexe M4 Hôtel Entreprises**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
ADOpte le Budget Primitif 2022 – Hôtels Entreprises de Moret Seine et Loing.

- **Délibération n°2022.127 : Vote du Budget Primitif 2022 – Budget Annexe M14 Pôle Economique des Renardières**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
ADOpte le Budget Primitif 2022 – Pôle Economique des Renardières.

- **Délibération n°2022.128 : Vote du Budget Primitif 2022 – Budget Annexe M14 Ancien Site ABB**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
ADOpte le Budget Primitif 2022 – Ancien Site ABB.

- **Délibération n°2022.129 : Vote du Budget Primitif 2022 – Budget Annexe M14 CISPD**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
ADOpte le Budget Primitif 2022 – CISPD.

- **Délibération n°2022.130 : Attribution des Subventions et Participations – Année 2022**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
ACCORDE les subventions suivantes (compte 6574) :

- ◆ ASCCAS Foyer des élèves du Collège de Moret sur Loing : 8 272 € ;
- ◆ Association sportive mixte du Collège de Moret sur Loing : 460 € ;
- ◆ SEGPA Collège de Champagne sur Seine : 6 980 € ;
- ◆ Foyer des élèves du Collège de Champagne sur Seine : 2 034 € ;
- ◆ UNSS du Collège de Champagne sur Seine : 460 € ;
- ◆ Foyer des élèves du Collège Jacques Prévert à Lorrez le Bocage : 1 000 € ;
- ◆ La Palme Aquadémique : 1 525 € ;

ACCORDE les participations suivantes, selon les conventions d'objectifs ou de partenariat signées, sur présentation de factures ou appel de fonds :

- ◆ Mission Locale de la Seine et du Loing : 44 000 € - Compte 65738 ;
- ◆ Foyer des élèves du Collège Elsa Triolet : 600 € - Compte 6574 ;
- ◆ Act'Art 77 – Scènes Rurales : 18 000 € - Compte 6574 ;
- ◆ Association Musique en Seine: 30 310 € - Compte 6574 ;
- ◆ Association Accords : 49 046 € - Compte 6574 ;
- ◆ Association Seine Harmonie : 21 142 € - Compte 6574 ;
- ◆ SEM MSL : 200 000 € - Compte 6574 ;

- ◆ Seine et Marne Environnement – Dispositif SARE (service d’accompagnement de la rénovation énergétique) : 24 000 € - Compte 6574 ;
 - ◆ CIDFF – Centre d’Information sur les Droits des Femmes et des Familles (convention d’objectifs) : 6 400 € – Compte 6574 ;
 - ◆ Paris Plus : 4 600 € (Budget Annexe Office de Tourisme) – Compte 6574 ;
- ACCORDE les bourses et prix suivants (compte 6714), avec décision d’attribution
- ◆ Sportifs de haut niveau – enveloppe globale de 15 000 € ;
 - ◆ Concours de pâtisserie conformément à la délibération n° 2022.70 – Budget Annexe Office de Tourisme – enveloppe globale de 2 600 €

- **Délibération n°2022.131 : Participation aux ALSH - Journées Enfants 2021**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

FIXE la participation financière à 5,67 € par journée enfant réalisée en 2021 aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement situés sur le territoire de Moret Seine et Loing ;

PRECISE que cette participation est versée uniquement pour les enfants demeurant sur le territoire de Moret Seine et Loing.

- **Délibération n°2022.132 : Participation aux accueils périscolaires - Journées Enfants 2021**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

FIXE la participation financière à 0,50 € par journée/enfant réalisée en 2021 (hors temps extrascolaires, vacances scolaires et mercredis) :

Le système de calcul du nombre de journée/enfant se décompose comme suit :

- Une présence d’un enfant le matin avant l’ouverture de l’école = une journée/enfant soit 0,50 € ;
- Une présence d’un enfant le soir après la fermeture de l’école = une journée/enfant soit 0,50 € ;
- Les temps de pause méridienne ou de restauration ne sont pas pris en compte ;

PRECISE que cette participation est versée uniquement pour les enfants demeurant sur le territoire de Moret Seine et Loing.

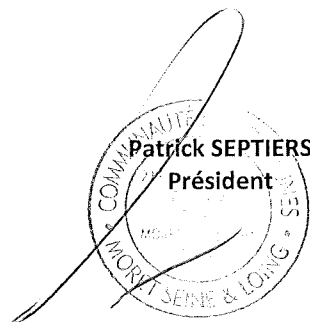
- **Délibération n°2022.133 : Réintégration du budget annexe CISPD au budget principal MSL au 31 Décembre 2022**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

DECIDE de dissoudre au 31 Décembre 2022, le Budget Annexe M14 CISPD – Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

DECIDE d’intégrer les résultats, l’actif et le passif du Budget Annexe M14 CISPD au Budget Principal M14 de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing dès le budget primitif 2023.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.



Les présentes délibérations peuvent faire l’objet d’un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun – sis 43 rue du Général de Gaulle – 77008 MELUN CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de l’affichage du présent compte-rendu.